

Compte rendu de la réunion des professeurs Mardi 11 février 2020

1. Accueil et salutations

Salutations à tous(tes) les enseignant(e)s présents ainsi qu'à Monsieur Prahin, Président du Conseil de Fondation.

2. PV de la séance du 21 août 2019

Point 9.1 Informations et communications de l'Association

La finance d'inscription (non une cotisation par année) est de Fr. 30.-. et pour les professeurs qui ont un taux d'activité inférieur à 15%, elle est à bien plaisir.

Monsieur Ducret précise que l'Association est en contact avec Madame Progin qui pense que le fait que l'association soit dite « représentative de l'ensemble du corps professoral » doit être construite et mise en place en collaboration avec la direction. Un délégué sera à l'AFAP où un projet de CCT est discuté.

Point 5.5 L'orchestre en classe d'école

C'est Monsieur Hurni qui présente ce projet, Madame Portat étant absente à cette séance.

- Sans autre remarque le PV est adopté avec ces modifications.

3. Examens – Sessions 2020 – Report de dates cause Corona Virus

3.1 Dates - Experts – Horaire

Au lieu du samedi 06 juin, report au samedi 3 octobre 2020

Piano (Grande Salle), toute la journée. Experte, Ophélie Caillaux

Au lieu du Samedi 09 mai, report au samedi 7 novembre 2020

Piano jazz (Studio 106), l'après-midi. Expert, Nicolas Gerber

Au lieu du Samedi 09 mai, report au samedi 14 novembre 2020

Batterie et percussion (Grande Salle), le matin. Expert, Nicolas Suter

Dates encore à définir avec Doyens respectifs ou Monsieur Hurni (flûtes et basson) :

Guitare électrique (Studio 201), Expert, Pierre Kuthan

Violon (Studio 105), le matin. Expert, Flûte traversière (Studio 105), le matin. Experte, Pamela Fleury

Basson (Studio 102), le matin. Experte, Antoinette Baechler

Guitare (Grande Salle), le matin. Expert, Hervé Dubois

Harpe (Grande Salle), l'après-midi (début de). Experte, Geneviève Chevallier

Chant (Grande Salle), l'après-midi (fin de). Expert, Nicolas Pernet

3.2 Rappels utiles (inscriptions, fichier, fiche de l'élève)

Merci de préparer correctement et surtout à l'avance la fiche de l'élève pour les examens.

Monsieur Meylan demande s'ils ont l'obligation de faire des copies de chaque partition d'examen ?

Madame Mazzucchelli pense que l'original peut suffire. **Monsieur Hurni** trouve que c'est une bonne remarque à débattre avec les doyens pour harmoniser cela. Mais en effet si cela peut économiser du papier c'est toujours intéressant.

3.3 Certificat AVCEM-FEM

Il y a un candidat qui se présente en 2020. L'élève Timothée Poggi, élève de Laurent Weber (batterie). Récital à l'EJMA, mardi 12 mai 2020.

Monsieur Hurni rappelle que tous les renseignements utiles sont disponibles sur le site internet de la FEM : <https://fem-vd.ch/>

3.4 Documents Quarte (distribués dans les casiers)

Les professeurs ont reçu dans leur casier la procédure pour les fiches d'examens, merci à eux d'en prendre connaissance. Ils en recevront d'autres en cours d'année.

Madame Nouyrit stipule avoir fait des corrections et suggestions qui n'apparaissent pas. Elle trouve aussi que le texte est long avec des répétitions et changements de sujet. Il faudrait le relire et trier un peu et rendre le contenu plus léger. Une petite commission pourrait être formée pour aider à la re-lecture et aux corrections, afin de faire au mieux et être dynamiques et efficaces.

Monsieur Hurni rappelle que cet « Open Label Quarte » a été présenté aux professeurs pour la première fois en 2017. En 2018, il leur avait été proposé de participer à ce projet mais Monsieur Hurni c'est retrouvé seul à préparer ces textes en 2019.

Madame Sallaberry demande pourquoi il y a des modules qui sont mentionnés « à option » ?

Monsieur Hurni répond que dans un Label tel que celui-ci, il y a des modules « obligatoires », « complémentaires » et « à option ». Si c'est un module obligatoire rien n'est mentionné et si c'est un module « complémentaire » ou « à option », on doit le préciser.

Monsieur Ducret n'a pas vu si l'Association des professeurs apparaît. Monsieur Hurni répond qu'elle est indiquée dans l'organigramme avec les statuts et la répartition du comité.

Cet outil est confidentiel seuls nos dirigeants y ont accès et les collaborateurs du Conservatoire. La FEM a pris connaissance de tout le module financier.

Un audit léger aura lieu en octobre 2020. Le délai final est pour 2022.

4. Coursus d'études

4.1 Préparatoire – Avenir ? (Bis)

Pour rappel, selon les directives de la FEM le préparatoire n'existe plus chez eux en tant que cursus. C'est donc au libre choix des écoles de le maintenir ou pas. Nous avons décidé de le conserver. Mais le souci premier était de savoir si la FEM continuerait à subventionner ces élèves sur les 2 ans et cela a été confirmé à Monsieur Hurni. Donc, on conserverait ce niveau sur deux ans (subventionnement FEM assuré) avec TEST d'entrée en élémentaire (à charge de l'école) (*pas un examen*). Une discussion approfondie à ce sujet aura lieu lors des prochaines séances des doyens.

5. La retraite au CMNV

5.1 Présentation de la directive du CODIR décidée le 10 décembre 2019

Il n'existait aucun document officiel concernant les retraites, qui seront d'ailleurs nombreuses dans les années à venir au CMNV, il était donc temps d'en avoir un. De plus, pour une école, il était très important de clarifier le départ des enseignants à la fin d'une année scolaire et non dès leur mois d'anniversaire. Les professeurs auront aussi la possibilité de continuer à enseigner à leurs élèves en certificat afin de les accompagner jusqu'au bout s'ils le désirent, donc durant une ou plusieurs années scolaires supplémentaires. La décision devra toujours se faire d'un commun accord.

Dès le mois suivant l'âge de la retraite, l'employé touchera sa rente AVS (sauf si décision de repousser la perception) et le salaire du CMNV sera déduit d'une franchise de fr. 1400.- sur lequel aucune cotisation ne sera prise. Celles-ci seront déduites uniquement sur la différence s'il y en a une.

Monsieur Prahin précise qu'il y a aussi la possibilité de ne pas percevoir la rente l'AVS de suite mais de repousser ce versement par tranche d'année (12 mois plus tard..., 24 mois....) si l'employé continue à travailler, ainsi la rente augmentera en conséquence. Le salaire CMNV sera toujours déduit de cette franchise de fr. 1400.- sans cotisation.

L'enseignant doit se renseigner 3 à 4 mois (3 mois au minimum) avant la date d'anniversaire de sa retraite auprès de la Caisse AVS à Vevey, sur leur site internet ou encore au sein de sa commune d'habitation, afin de se procurer le formulaire à remplir et de leur fournir les documents nécessaires.

Monsieur Ducret demande les dates du dernier et premier mois de salaire des professeurs. **Monsieur Hurni** précise donc que le dernier salaire de l'année scolaire est juillet (malgré la fin des cours à fin juin) et le premier mois payé de l'année scolaire est le mois d'août (malgré une reprise des cours en début septembre)

6. Charge d'enseignement rentrée scolaire

6.1 Présentation du nouveau document « Open Label Quarte » à rendre avant les vacances d'été

Vu que le secrétariat peine à obtenir les horaires des élèves à chaque rentrée, ce document permettra de mieux planifier cette rentrée. Réception des informations en amont. Occupation des studios, taux d'activité, nombre d'élèves et horaire. **Le retour de ce document devra se faire avant la pause estivale.** A fin septembre, au plus tard, toutes les informations (horaire de cours de chaque élève) devront être en possession du secrétariat.

Le changement de studio à long terme ou de jour de cours doit être demandé 6 mois avant à la direction.

7. Formation continue

7.1 ESPAS

Petite déception vu le peu de retour quant à l'organisation de cette journée de formation. Le tableau restera affiché durant tout le deuxième semestre au studio des professeurs (au-dessus de la photocopieuse).

7.2 Choix 2020-2021

A transmettre lors d'une réunion avec vos doyens afin que le choix puisse se faire **avant les vacances d'été.** Une proposition pour tout le corps enseignant, une spécifique à chaque dicastère. Nous gardons l'après-midi après la séance des professeurs du mois d'août pour cela.

7.3 Atempy– Ecole pour élèves à besoin particulier (www.atempy.ch)

A voir avec le responsable de l'école ou des enseignants pour qu'ils viennent nous présenter leur façon, leur technique pour comprendre ces élèves.

8. Musique pour les Aînés - Report de date cause Corona Virus

8.1 Animations musicales (formulaire d'inscription dans les casiers)

L'horaire restera le même, entre 15h30 et 16h30 les mercredis. Il faut 6 à 10 élèves petits ou moyens par session. Monsieur Hurni s'occupe des élèves depuis le Conservatoire et retour au Conservatoire. Les parents ne peuvent pas assister à ces animations, car c'est réservé aux résidents. Les Jardins de la Plaine sont d'accord de repartir pour 10 ans avec ces goûter musicaux. C'est des moments de partage très importants et enrichissant pour tous.

9. Les samedis du CMNV (projet Tania Mazzucchelli)

9.1 Sondage auprès des élèves (documents informations dans les casiers)

Il faudrait avoir les inscriptions des élèves d'ici cet automne. Tania espère avoir des élèves de piano, de basson ou d'autres instruments, pas que des flûtes ! Ainsi que des autres professeurs qui participeraient aussi à ces samedis du CMNV et proposeraient du répertoire. (4-5 élèves par professeurs).

Cela se passerait sur deux samedis matins (3 heures de travail environ, payé en heures supplémentaires) entre fin janvier et février 2021. Avec un concert sur le 2^{ème} samedi dans l'après-midi.

10. Studio N°204 – Externalisation de cours

10.1 Etude phonique studio 204 par Acustica

Etude d'amélioration (jeudi 05 décembre 2019) fait par Monsieur Godel (Acustica).

Monsieur Godel a fait une étude phonique approfondie du studio 204 et a donné son rapport au service des bâtiments d'Yverdon.

10.2 Collaboration Service des bâtiments et Service de la Culture

Présentation de l'étude lors d'une séance commune au CMNV (jeudi 30 janvier 2020). Transmission auprès des services concernés. Des appels d'offres pour les travaux vont être lancé. En 1^{er} lieu à une entreprise communale et ensuite aux entreprises régionales. Ensuite demande en Municipalité pour dépense exceptionnelle ou à voir pour budget 2021.

10.3 Sports 5 – Consultation auprès des acteurs culturels et associatifs

Première rencontre (vendredi 10 janvier 2020) de la Commission « Utilisateur(trice)s culturel(le)s. Présentation du projet. Intentions de la ville d'Yverdon-les-Bains : Pôle attractif du quartier Gare-Lac – Lieu culturel et sportif innovant – Santé durable, vivre ensemble, cohésion sociale – Vie nocturne, résidences et locaux. Plan de route et pré-demande auprès des personnes concernées. Voir sur le site de la Ville d'Yverdon. Projet pour 2023 mais sûrement 2 ans de plus....

11. Loterie Romande

11.1 Don reçu

Un montant de CHF 80'000.- a été alloué au CMNV pour le développement de son parc instrumental et d'investissements propre à son fonctionnement.

11.2 Plan d'investissement

Un plan financier sur trois ans est en préparation. Nous garderons fr. 20'000.- pour des urgences, donc il restera fr. 20'000.- à investir par année. Une consultation pourrait avoir lieu quant à l'ordre des achats. Les choix se feront suite aux propositions reçues par dicastères.

12. Association des professeurs APCMV – résumé fait par Monsieur Ducret

12.1 Communications et informations - Christiane Cornu-Cavin :

Documents de l'association des professeurs accessible en ligne

Afin que chacun puisse être informé des propositions de l'APCMV, mais aussi des thèmes et sujets qui sont partagés durant nos discussions, nous mettons à disposition un système d'accessibilité en ligne (par internet) qui contient l'ensemble des documents de l'association des professeurs : PV des AG, PV du comité, statuts ainsi que tous documents utiles.

C'est donc un moyen de partage, de communication et aussi de transparence pour lequel nous aimerions mettre en lien tous les acteurs du Conservatoire autant au niveau des professeurs que de la direction. En pratique, chacun reçoit par courriel un lien qui lui permet d'accéder à un dossier qu'il peut consulter, mais non modifier. Afin de garder ce principe dynamique, un courriel est envoyé à chaque nouvel ajout. L'ensemble de ces documents sera mis dans une Dropbox et le principe sera fonctionnel courant février.

Nicole Nouyrit, présidente :

La plateforme DAC, Doyens-APCMNV - Codir

Pour l'APCMNV la plateforme DAC voudrait être une zone d'échanges, de partages et d'informations entre les 3 instances que sont : - les Doyens / - l'APCMNV / - le Codir .

DAC peut aussi, avec une pointe d'humour, vouloir dire : «**t'es dac ?**» et être synonyme de «**en accord**» d'une part au niveau des différentes instances du CMNV et d'autre part au niveau des personnes qui œuvrent à titre individuel au sein du CMNV.

Si l'on considère uniquement les seules lettres qui composent «**e-n / a-c-c-o-r-d**» elles seraient comme les organes d'un corps humain, qui par leurs spécificités organiques auraient tout à coup une hyper ou une hypo activité, ce qui pourrait entraîner un déséquilibre voire des pathologies.

Le «**corps**» où siègent tous ces organes n'est-il pas le CMNV ? Ainsi les différents organes du CMNV pourraient-ils œuvrer de concert ?

Voici quelques exemples de mots au hasard (la liste n'est pas exhaustive) dont chaque première lettre compose le terme «**en accord**»:

Une délégation de notre comité a rencontré Jacques Hurni en date du 11 octobre pour lui soumettre la proposition, à savoir deux réunions annuelles, en début de semestre pour réunir les organes cités au début. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

En conclusion, tout ceci pourrait-il constituer la base d'une réflexion commune autour de ce qui «**compose**» CMNV.

Jean-Christophe Ducret :

Nous vous avons parlé lors de la dernière rentrée de la représentativité de l'APCMNV et de sa légitimité à représenter tous les professeurs. J'avais cité l'exemple de l'AFAP au sein de laquelle notre association représente tous les professeurs du CMNV. Pour rappel, l'AFAP participe aux négociations de la CCT.

J'aimerais parler de 2 sujets en relation, l'assemblée des professeurs, donc nous tous réunis ce soir et d'une autre forme d'association, le comité d'entreprise.

Une délégation de notre comité a rencontré M. Hurni le 11 octobre 2019, l'un des thèmes abordés était justement la légitimité de l'APCMNV à représenter tous les professeurs. Il nous a été dit que c'est l'assemblée des professeurs qui pouvait prendre des décisions pour tous les professeurs et non l'APCMNV.

D'une manière générale, à l'association, nous ne sommes pas des experts, c'est pourquoi nous nous sommes approchés de personnalités tant au niveau de la FEM que du Canton, avec la question suivante : Comment une association de professeurs telle que la nôtre peut se positionner en regard de divers sujets.

À ce propos, Mme Progin pense qu'une assemblée des professeurs telle que nous ici, n'est pas constituée, qu'elle n'a pas de statuts et qu'elle ne peut légalement pas prendre de décisions, elle peut seulement émettre des avis si elle est consultée.

Lors que l'assemblée générale de l'AFAP le 31 janvier, le sujet a été évoqué et j'ai pu avoir connaissance de la situation de l'EJMA. C'est la ville de Lausanne qui a approché la direction de l'EJMA pour se renseigner sur son fonctionnement et les structures mises en place. Il a été urgemment imposé de créer un poste de médiateur interne, ainsi qu'un comité d'entreprise. Un comité d'entreprise est donc une structure qui rassemble tous les employés salariés, donc autant secrétaire, professeurs que service de nettoyage ou autres. Ce comité devrait apparaître dès qu'une entreprise a plus de 30 employés, ce qui est le cas au CMNV. Il se constitue, élit un comité et adopte des statuts et il devient l'interlocuteur officiel et reconnu de la direction. A l'EMJB, il y a eu en quelque sorte une fusion entre les notions le comité d'entreprise et l'association des professeurs afin qu'il n'y ait qu'une seule entité. A l'EJMA, le comité d'entreprise et l'AP sont restées distinctes, mais pour des question pratiques, groupent leurs séances avec 2 ordres du jour différents. Nous approcherons la direction pour évoquer ce sujet, la plateforme DAC serait une excellente opportunité.

André Hahne :

Filière intensive - proposition de doubles cours.

Serait-ce envisageable de créer une filière intensive, afin de pouvoir répondre à la motivation de certains élèves très engagés et doués ? De nombreuses institutions ont la possibilité de proposer des doubles cours. Concrètement un cours individuel de 45 minutes devient 2 cours de 45 minutes par semaine. A Lausanne par exemple, ce double cours est financé avec un quota de 1.4 par l'élève. (L'élève ne paie que le 40% du 2^{ème} cours). La FEM peut participer financièrement à ce type de propositions.

Nous approcherons la direction pour évoquer ce sujet, la plateforme DAC serait une excellente opportunité.

Monsieur Hurni nous informe que 2 labels vont faire leur apparition au niveau Suisse ; la Talencard et le précollège (pré-HEM) qui est associé aussi aux jeunes talents. L'ASEM parle de ses nouveaux labels mais pour le moment seul Lausanne a ces filières. Ce qui n'empêche pas de poser la question plus loin.

13. Activités 2019 du Conservatoire

13.1 Autopsie de tubes – Master class (samedi 22 février) – **ANNULEE manque d'inscription, devait être repoussée en mars-avril mais malheureusement COVID...**

13.2 Concert des professeurs (vendredi 28 février)

Programme prêt, on fera un débrief à sa suite...

13.3 Portes ouvertes (samedi 03 avril) - **REPORTE en juin 2021 cause Corona Virus**

13.4 Audition générale de la section jazz – **REPORTE en juin 2021 cause Corona Virus**

13.5 Fête de la Musique (dimanche 21 juin) – **ANNULE cause Corona Virus**

13.6 Palmarès (samedi 27 juin à 10h00) – **REPORT en automne cause Corona Virus**

Sûrement en novembre en même temps que le concert d'automne...

Déroulement habituel et programme éclectique. Obligation pour les certifiés de participer musicalement. Obligation pour les certificats e solfège d'être présents.

14. Divers et propositions individuelles - RAS

Monsieur Prahin est content de cette séance. Il remercie les professeurs pour leur présence et leurs propositions. Toutes les suggestions seront suivies et traitées pour y répondre au mieux.

Pour revenir sur le comité d'entreprise. C'est un sujet très difficile à traiter. On pourrait aussi décréter qu'à partir de 30 employés il faudrait une structure RH. Malheureusement entre le taux du directeur et celui de la secrétaire, il est difficile de créer un poste supplémentaire. Je soutiens Monsieur Hurni pour les questions sur la gestion du personnel du Conservatoire et nous essayons de conjuguer les intérêts de tous et portons une attention particulière au bien-être des collaborateurs.

Monsieur Hurni ferme la séance à 22h50 et souhaite une bonne rentrée à tout le monde.

La secrétaire

Anouck Bernardi